



**Les demandes d'enregistrements pour les animaux pur-sang ne seront pas acceptées si elles ne sont pas accompagnées d'échantillons de poils.**

## La collecte des poils:

### UNE NÉCESSITÉ POUR LA VÉRIFICATION DES LIGNÉES ET DE L'ADN

**L**a collecte des poils est requise pour TOUTES les chèvres Boer pur-sang, que ce soit celles issues de lignées traditionnelles ou canadiennes. L'Association canadienne de la chèvre de boucherie (ACCB) a mis sur pied un programme de vérification aléatoire des lignées qui est unique au monde et qui assure l'intégrité des pedigrees des chèvres de race Boer au Canada.

**AVIS IMPORTANT:** Il est essentiel de prendre le maximum de précautions possibles pour éviter la contamination des échantillons de poils par les matières fécales ou les poils d'autres animaux. Ceux qui seront placés dans l'enveloppe doivent seulement provenir de l'animal qui est identifié sur l'enveloppe.

1. Les poils les plus longs et les plus drus doivent être prélevés; nous recommandons que ce soit à la queue que le prélèvement soit fait.

2. Brossez la zone à prélever pour enlever les poils morts, la saleté et le fumier.

3. **TIREZ (NE PAS COUPER)** 30 à 40 poils. Agrippez-les près de la peau et tirez fermement (une paire de pince pourrait vous être utile,

assurez-vous de bien la nettoyer entre chaque animal).

4. Examinez l'extrémité des poils

pour vous assurer que la racine y est attachée. Le laboratoire en aura besoin pour compléter les analyses. Si la majorité des poils ne possèdent pas de racine, rejetez l'échantillon et préparez-en un nouveau.

5. Placez l'échantillon dans une enveloppe et fermez-la soigneusement. Inscrivez immédiatement sur l'enveloppe le numéro de tatouage de l'animal ainsi que les autres informations requises. Les échantillons insuffisamment identifiés ne seront pas analysés.

6. Répétez le processus pour chaque animal devant être testé. Nettoyez vos mains et vos outils entre chaque animal pour éviter la contamination croisée.

7. Placez tous les échantillons scellés et identifiés dans une enveloppe plus grande avec le formulaire de demande pour les enregistrements ainsi que les frais afférents. Prendre note que les demandes d'enregistrements pour les animaux pur-sang (lignées traditionnelles, pur-sang ou pur-sang canadienne) ne seront pas acceptées si elles ne sont pas accompagnées d'échantillons de poils. Le paiement adéquat doit également accompagner la demande sinon elle vous sera retournée sans avoir été traitée. Consultez le bureau de l'Association ou le site Internet pour connaître les frais d'enregistrement en vigueur au moment de votre demande.



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

Canada

C'est avec plaisir qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) participe à la production de cette publication. Avec nos partenaires du secteur nous nous engageons à sensibiliser davantage les Canadiens et Canadiennes à l'importance de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire au pays. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'association canadienne de la chèvre de boucherie et non pas nécessairement celles d'AAFC. / Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) is pleased to participate in the production of this publication. AAFC is committed to working with our industry partners to increase public awareness of the importance of the agriculture and agri-food industry to Canada. Opinions expressed in this document are those of the Canadian Meat Goat Association and not necessarily AAFC's.